



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à toute personne intéressée que, lors de sa séance du 8 septembre 2020 qui aura lieu à 19 h 30 par audioconférence, le Conseil municipal de Saint-Mathieu étudiera une demande de dérogation mineure visant le terrain situé au 295, rue Bourdon.

La demande vise à construire un garage attenant dont la marge de recul avant secondaire est de 4 mètres alors que selon l'article 140 du règlement de zonage 229-2011 de la Municipalité et la grille des usages et des normes de la zone H-041 se retrouvant à l'Annexe A de ce règlement, la marge de recul avant secondaire du garage doit être égale ou supérieure à 5,5 mètres.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca jusqu'à la fin de la période de consultation. La période de consultation prendra fin durant la séance du Conseil du 8 septembre 2020. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 19 août 2020.

Manuel Bouthillette
Directeur général et secrétaire-trésorier